

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) créent un accord légal et s'appliquent à toutes les prestations conclues entre le client et la société Claraly Studio SIRET 95134942200018. La société Claraly Studio se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Chaque commande est régie par les conditions générales applicables à la date de la commande.

ARTICLE 1 - OBJET

Toute location de matériel photographique, d'une borne photo et ou accessoires photo implique de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales. De même, toute utilisation, même partielle du matériel livré, vaut acceptation de la part du Client des présentes conditions. La location commence dès le moment où le matériel est livré et prend fin au moment de la reprise du matériel par nos services ou dès le moment où le Client vient récupérer le matériel dans nos locaux, jusqu'au moment où le Client ramène le matériel dans nos locaux.

Article 2 – COMMANDE

La réservation d'une location se fait exclusivement par email ou téléphone (suivant les informations de contact fournies sur le site internet du photographe). Toute commande est acceptée lors de la réception de l'acompte notifié dans le devis et doit être validée par un contrat signé par le client reprenant les informations pratiques. Ce dernier devra être signé et retourné au photographe par envoi d'email. A défaut de paiement de l'acompte et réception du contrat dans les 3 jours suivants l'envoi du devis/contrat par la société, la société ne s'engage pas à garder la date.

ARTICLE 3 : TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont affichés toutes taxes comprises et dépendent des tarifs applicables à la date de la commande. S'ils sont amenés à varier par la suite, toute prestation préalablement fixée gardera le tarif appliqué lors de la prise de commande. Des frais de déplacements pourront être appliqués. Ils seront alors repris dans le devis. Les devis établis par la société sont valables 10 jours. Un acompte de 30% sera demandé pour valider une location. Il pourra être réglé par virement bancaire ou par chèque. Le solde pour tout type de prestation sera payé par le client 2 jours avant la prestation par virement bancaire ou chèque. Le non-paiement du solde entraîne l'annulation de la réservation, sans remboursement de l'acompte reçu. La livraison finale ne se fera que lorsque la commande sera totalement payée. Dans le cas où le Client opte pour le retrait et le retour du matériel par ses propres moyens, tout retard dans la restitution du matériel sera sujet à une facturation complémentaire (200€ par demi-journée supplémentaire). En cas de non-restitution du matériel, celui-ci sera facturé au Client au prix public en vigueur : 9 200€ TTC.

ARTICLE 4 - RÈGLEMENT

Toutes nos factures sont dues à réception : aucune réception de chèque, lettre de change ou effet n'est réputée constituer un paiement tant que Claraly Studio n'a pas encaissé l'intégralité de la somme due. En cas de non-respect des délais de paiement tels que décrits ci-dessus, les frais de recouvrement seront à la charge du client. Le défaut de règlement à échéance de tout ou partie d'une facture entraînera la suspension des livraisons des commandes en cours. Toute somme impayée à son échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure préalable d'intérêts de retard calculés au prorata temporis par application d'une fois et demi le taux d'intérêt légal et entraînera l'exigibilité de la totalité des créances non encore échues.

ARTICLE 5 – ANNULATION

Toute annulation, sauf cas de force majeure (accident, décès etc...), moins de 15 jours avant la date de location prévue entraînera la perte de l'acompte versé. Aucune annulation ne pourra intervenir du fait de Claraly Studio excepté les cas de force majeure dûment justifiés. En cas de force majeure, la société s'engage à prendre contact avec un autre prestataire de location de photobooth pour réaliser la prestation. Cependant, il peut être difficile de trouver, à qualité égale et dans un délai parfois court, un photobooth de remplacement au même tarif et au même niveau de qualité. En cas d'impossibilité de trouver une alternative, et sous réserve de démontrer le cas de force majeure qui empêche l'exécution de la prestation, aucune indemnisation supplémentaire ne pourra être réclamée à Claraly Studio. Claraly Studio procédera au remboursement du montant versé par le Client. Tout changement de date de la prestation faite par le Client fait office d'annulation et devra être formulée par écrit auprès de la société. Si une borne est disponible pour la nouvelle date fixée, un nouveau contrat sera fait sur la base des tarifs en vigueur au moment de ce changement. Ce nouveau contrat entraînera le versement d'un nouvel acompte afin de bloquer de façon ferme et définitive cette nouvelle date. La société ne pourra être tenue pour responsable si elle se trouve dans l'impossibilité d'assurer la prestation à la date finalement fixée. En cas de changement de date de la part du Client, l'acompte ne sera pas remboursable si le photobooth n'est pas disponible à cette nouvelle date. Si l'annulation est due à un cas de force majeure dûment démontré par le Client l'acompte sera restitué. Ne sont considérés comme « cas de force majeure » que les événements, indépendants de la volonté de Claraly Studio et du Client, imprévisibles et insurmontables rendant impossible l'exécution des obligations. La partie qui invoque un cas de force majeure devra en apporter la preuve. Si le Client prend la décision d'annuler sa réservation dans les 30 jours avant la date de l'évènement, Claraly Studio est en droit de réclamer le règlement du solde de la prestation réservée.

ARTICLE 6 – DÉPÔT DE GARANTIE

Pour toute réservation de borne, un chèque de 1500€ à titre de dépôt de garantie sera demandé ainsi qu'une copie d'assurance Responsabilité Civile. Ce chèque ne sera encaissé qu'en cas de restitution du matériel en très mauvais état et dans le cas où il est avéré que les dégradations font suite à un manquement aux règles d'utilisation normale du matériel et/ou en cas de destruction volontaire. Ledit chèque sera remis au Client après la récupération et test du matériel par la société, s'il est réputé en bon état.

ARTICLE 7 – LIVRAISON et RESTITUTION

La société peut proposer un service de livraison/reprise et installation sur site. Pour une livraison par Claraly Studio, le Client devra préciser tous les éléments nécessaires à la livraison et au retrait du matériel (adresse précise, date et heure de livraison et de retrait, noms des contacts, téléphones). Le Client ou son mandataire doit être présent lors de la livraison et de la restitution des matériels loués. Claraly Studio se réserve un délai de 48 heures après restitution pour signifier les éventuelles dégradations du matériel non apparentes ou non signalées par le Client ou son mandataire lors de la restitution.

ARTICLE 8 – ETAT DU MATERIEL

Le matériel loué est réputé être en bon état de présentation et de fonctionnement et possède les caractéristiques souhaitées par le Client. Ce dernier s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse

le détériorer. Il fournira en particulier l'installation électrique avec la puissance nécessaire au fonctionnement des équipements. Il est demandé afin de préserver le matériel de l'installer dans un endroit à l'abri des intempéries (pluie, vent, soleil, chaleur) . En cas de problème rencontré avec le matériel – dans le cas où le client n'a pas souscrit à la présence du technicien / animateur – le Client peut contacter Claraly Studio pour solutionner le problème.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le Client doit s'occuper de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires aux prestations commandées, faire en sorte que les lieux soient disponibles et accessibles sans difficulté d'aucune sorte. Le Client certifie être apte à utiliser le matériel loué. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée par le client lui même au matériel loué.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ– PRÉJUDICE

Le matériel loué reste la propriété de Claraly Studio et ne peut en aucun cas être cédé par le Client, ni saisi. Claraly Studio ne saurait être reconnue responsable des retards, de l'impossibilité d'effectuer sa livraison ou de tout autre obligation contractuelle en cas de force majeure tels que grèves, intempéries, accidents, etc. En aucun cas Claraly Studio ne pourra être tenue responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, perte de données ou tout autre perte résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le matériel loué.

ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET CONFIDENTIALITÉ

Les équipements logiciels, documentations ainsi que tout renseignement technique ou de toute nature appartenant à Claraly Studio sont la propriété exclusive de Claraly Studio .

ARTICLE 14 : LOI APPLICABLE

Les relations contractuelles entre parties auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit français. Tout litige relatif à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions générales ainsi qu'à toutes conventions auxquelles elles s'appliquent, sera, à défaut d'accord amiable, soumis à la compétence exclusive des juridictions françaises et plus particulièrement des tribunaux de ville .

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus.